

Département
Haute-Loire**E X T R A I T**
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 29 novembre 2023

Date d'envoi de la convocation : 21 novembre 2023	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 18
Délibération n°: 202311-03	Pouvoirs : 2
	Excusés : 12

Objet : Recrutement d'un(e) chargé(e) d'opérations travaux de lutte contre les inondations

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 novembre 2023 à 18h00, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel – JOUBERT Daniel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : / **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs** : ABRIAL Jean-Claude – DEFOUR André **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : DELABRE Philippe **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : / **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : THOUMY Denis **Communauté de Communes Ambert Livardois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : FAYARD Stéphanie **Communauté de Communes Val'Eyrieux** : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul)

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

Monsieur le Président indique que l'EPAGE exerce par délégation la compétence défense contre les inondations telle que définie à l'article L 211-7 5.

A ce titre, l'EPAGE a lancé une étude de réduction de la vulnérabilité face au risque inondation confiée au bureau d'études EGIS sur une partie de son territoire

La restitution de cette étude a eu lieu auprès de EPCI courant novembre.

Afin de mettre en œuvre et suivre les travaux retenus par les EPCI suite aux études, un bureau d'études devra être missionné ou un poste de chargé d'opérations travaux doit être créé. La personne recrutée aura en charge la planification, le suivi et l'exécution de tous les travaux et opérations relatif à la prévention des inondations pour le compte des EPCI membres.

Le poste sera basé à Brives Charensac.

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Président indique que la création de l'emploi de chargé d'opérations travaux de lutte contre les inondations est justifiée par la nécessité de mettre en œuvre et suivre les travaux définies par les études prévention des inondations conduites par le bureau d'études. Cet emploi correspond au grade d'ingénieur, catégorie A, filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Monsieur le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Monsieur le Président précise la nature des fonctions :

- Préparer les dossiers de consultation des entreprises pour les études nécessaires à l'obtention des autorisations de financements, ainsi que pour les travaux ;
- Piloter l'opération et sa commande publique : pilotage de la maîtrise d'œuvre, pilotage de la phase de conception et de travaux ;
- Suivre le bon déroulement des opérations (études et travaux) dans le respect des délais et des procédures réglementaires (DUP, DIG, dossiers loi sur l'eau) ;
- Assurer les relations avec les EPCI.

La rémunération sera établie en référence à la grille indiciaire d'ingénieur (catégorie A), et dans la limite maximale de cette grille, augmentée le cas échéant du supplément familial de traitement et des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

La durée de l'engagement est fixée à trois ans.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- VALIDE la création d'emploi proposée par la présente délibération ;***
- ADOPTE la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;***
- DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus au BP 2024 en section de fonctionnement du budget de l'EPAGE Loire Lignon – chapitre 012.***

Fait le 29 novembre 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Brigitte BENAT

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État